

SNCS et SNESUP - FSU - section 36 du CNRS

Compte-rendu syndical

de la session d'automne (4-5-6 décembre 2006)

Compte rendu rédigé par Ph. Coulangeon, D. Duprez, Ph. Enclos et F. Ogé.

Questions générales

Il a été décidé que le jury de concours au printemps 2007 se déroulera dans les locaux du CNRS à Meudon et qu'il n'y aura pas d'audition des candidats DR.

La nouvelle Directrice Scientifique Adjointe de la section 36, Isabelle DE LAMBERTERIE, présente le premier jour, a précisé que les demandes de délégation ne sont plus gérées par le département SHS mais par les présidents des universités qui détiennent un quota de délégations attribuées « par semestre ». Le flou règne encore dans ce domaine.

Au sujet de l'évaluation des revues, elle a attiré l'attention de la section sur le fait qu'il faut porter attention également aux revues qui ne sont pas au cœur de nos disciplines strictement. Elle a indiqué ensuite que le département SHS met en place un groupe de travail sur les « indicateurs en SHS » et ne nie pas le problème de la difficulté d'apprécier l'objet de certaines recherches (s'agit-il d'objet ou de discipline, par exemple, pour les sciences de l'éducation ou pour les sciences de la communication ?).

Le problème posé par la nouvelle agence d'évaluation, l'AERES, est abordé (décret paru le 3/11/2006). Le président de la section, Dominique DUPREZ évoque les multiples critiques portées sur cette entité, son organisation pyramidale, la mise en place d'un « mécanisme de disjonction d'évaluation », tous concepts traités dans la motion adoptée par la quasi-totalité des sections du Comité National (en annexe). Il insiste en particulier sur le manque de transparence du dispositif d'évaluation de l'AERES et le fait qu'il n'y ait que des nommés qui n'auront de comptes à rendre qu'à eux-mêmes. Enfin, la disjonction de l'évaluation des chercheurs de celle des unités constituerait une régression par rapport à la situation actuelle. Il n'en reste pas moins que le Directeur général du CNRS a déclaré plusieurs fois aux présidents de section à la CPCN¹, qu'il souhaite continuer à faire évaluer les unités par le Comité National, ce que ne semble pas empêcher le décret, mais ce qui conduirait à une double évaluation. Il souligne en outre que ces comités de visite-évaluation poseront de gros problèmes de temps, d'organisation et de coût financier.

A propos du problème posé par les comités de visite, Isabelle DE LAMBERTERIE a :

1. confirmé que le Comité National irait à son terme, c'est-à-dire juin 2008
2. indiqué que des membres du Comité National, section 36, vont donc participer à ces comités de visite-évaluation (en synergie avec des membres du CNU, etc.)
3. indiqué que les Equipes d'Accueil des universités visitées vont être aussi évaluées par ces mêmes comités de visite-évaluation
4. fait appel à l'aide de la section pour envisager la désignation d'un « deuxième membre » de ces comités venant du Comité National

¹ Conférence des Présidents de section du Comité National

5. rappelé la composition prévue pour ces comités : 1 président, 1 membre venant du CNU, 1 membre venant de la MSTP, 1 délégué régional CNRS, 1 vice-président en charge de la recherche de l'université concernée. Il y aurait donc deux membres nommés (le président et un autre) et au moins un représentant de section du Comité National (deux si l'unité visitée est à « double rattachement » à des sections du Comité National).

La DSA nous informe que sont envisagés pour les présidences de ces comités :

1. pour Rennes : Marie-Christine KESSLER
2. pour Aix-en-Provence : Bruno PECQUIGNOT, Hélène RUIZ-FABRI
3. pour Nantes : Simone BATEMAN, Eric LOQUIN
4. pour Poitiers : Isabelle VACQUARIE, Raphaël DE MINAGORI
5. pour Amiens : N ? (en attente)

A la suite de cette présentation, plusieurs élus SNCS et Snesup ont émis de vives critiques concernant le dispositif proposé : participer aux comité de visite-évaluation reviendrait à cautionner un dispositif refusé par nos instances représentatives, à créer une source de conflit d'autorité, de légitimité entre les rapports rendus et potentiellement à terme ôter au Comité National son rôle dans l'évaluation des laboratoires.

Le président de la section, Dominique DUPREZ, propose que les membres désignés par la section 36 y participent mais à condition que la maîtrise d'organisation reste au CNRS, à la DSA en l'occurrence, mais il y met 3 conditions :

- le comité de visite doit impérativement se tenir avant la session du Comité national de printemps chargé de l'évaluation et le président refusera toute participation après

- contrairement à ce qui est proposé, qu'il y ait un représentant des ITA (élu C) dans chaque comité de visite

- le bureau de la section ayant en charge la désignation de ses représentants au sein des comités de visite.

Certains camarades expriment une vive hostilité à la participation de la section à des comités de visite conçus sur le modèle AERES et anticipant ainsi sur la mise en place de cette agence.

A la suite de cette discussion, la section adopte sur proposition du président la motion ci-après, préparée en Comité de liaison, par 13 voix pour et 4 abstentions.

Motion sur la mise en place de l'AERES

Adoptée par la section 36 le 4 décembre 2006

La section 36 du Comité national, réunie en session d'automne 2006, s'élève contre les dispositions contenues dans le projet de décret « relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES).

Le Comité national de la recherche scientifique, réuni en session plénière le 9 décembre 2005, avait mis en avant les critères essentiels pour une évaluation scientifique de qualité, en particulier :

- la légitimité qu'assurent une proportion significative d'élus et la confiance qui en résulte
- la transparence dans le processus d'élaboration des avis et notations qui doit rester, à tous les stades, collégial et contradictoire
- le lien indispensable entre évaluation des unités et évaluation des personnes
- l'apport essentiel de chaque catégorie de personnel, y compris des ITA.

Au mépris de ces principes, la Loi de programme pour la recherche et ses décrets d'applications mettent en place une agence d'évaluation dirigiste, entièrement constituée de nommés par le gouvernement. Ses avis et notations concernant les unités de recherche seront d'autant moins légitimes que le dispositif ne tient aucun compte de la diversité de la communauté scientifique (chercheurs des EPST, des EPIC, enseignants-chercheurs, ITA, ITRF...). Ces défauts majeurs sont soulignés par les avis émis sur le décret par le CSRT, le CNESER et le CTP ministériel et d'une manière unanime par la Conférence des présidents de section du Comité national de la recherche scientifique.

L'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a besoin d'un dispositif qui corresponde aux critères définis ci-dessus, et non d'un système piloté par des agences centrales susceptibles d'être dépendantes de choix politiques ou administratifs, et particulièrement sensibles aux réseaux d'influence. Par ailleurs, la richesse de l'évaluation faite par le CN repose sur l'évaluation conjointe des unités de recherche et des chercheurs, le décret de l'AERES prévoit la disjonction.

Afin d'assurer la cohérence de l'évaluation au sein de l'organisme, le Comité national de la recherche scientifique doit conserver un rôle essentiel dans l'évaluation des unités dont le CNRS constitue l'une des tutelles. Fidèle à ses principes de transparence, la section 36 privilégie une évaluation sur site des laboratoires à partir de délégations de la section plutôt que tout autre dispositif qui mêle dès la phase d'évaluation les évaluateurs à ceux qui en amont prendront les décisions, les directions du CNRS et du ministère ou leurs représentants ; la section souhaite l'abrogation de la loi du n°2006-450 du 18 avril 2006 et de ses décrets d'application.

La nouvelle directrice du département SHS du CNRS, Marie-Françoise COUREL, a exposé le deuxième jour la politique générale du département devant la section 36. Elle a analysé les forces et faiblesses des SHS (la moitié des effectifs sont concentrés en Ile-de-France, une pyramide des âges vieillissante) et rappelé que l'EHESS, Paris I, Lyon II, Paris IV, Paris VII sont les premiers partenaires du CNRS. Elle a constaté que la section 36 est implantée majoritairement en Ile-de-France. S'est engagée avec elle une large discussion sur le problème des délégations et des détachements.

Pour ce qui est des centres français à l'étranger, ils sont en cours de transformation en UMRS afin d'être évalués ultérieurement par le Comité National. Elle s'est interrogée sur l'intérêt que représentent ces centres français à l'étranger et sur leur usage par les sections du CNRS, par exemple par le biais de délégations. C'est la perspective interdisciplinaire qui doit être développée pour ces centres français à l'étranger. Le séjour y sera de deux ans avec un an de prolongation possible et une quatrième année exceptionnellement. Mais il faut que les chercheurs reviennent en France et restituent à la communauté scientifique les résultats obtenus durant ces séjours.

La directrice du département SHS a également abordé la question des crédits qui se situent désormais essentiellement du côté de l'Europe et de l'ANR. Progressivement les critères d'évaluation peuvent devenir l'obtention de financements de l'Europe et de l'ANR, ce qui risque de conduire à l'éclatement des UMR. A terme on pourrait aller vers une évaluation équipe par équipe au sein des UMR, ce qui pourrait signifier supprimer certaines équipes au sein d'une UMR. Le problème de l'efficacité de l'ANR a été à nouveau évoqué avec l'idée que, peut-être, le Comité National pourrait effectuer un contrôle *a posteriori* de recherches ayant bénéficié du soutien de l'ANR et donc valider *a posteriori* ce soutien. Mais on reste dans le vague dans ce domaine.

La directrice a abordé ensuite le problème de l'évaluation des revues. Il faut, selon la directrice, que les revues soient reconnues internationalement. L'objectif est le rayonnement international, l'excellence des travaux. Il faudrait deux personnes pour évaluer chaque revue, un chercheur et un ITA. On doit aussi faire le maximum pour mettre les revues en ligne. Une évaluation idéale devrait être une évaluation à quatre ans. Est évoqué également le problème des ITA assurant le secrétariat des revues avant que ne s'engage une discussion sur

l'importance de la traduction pour les revues, des membres du Comité National insistant sur la nécessité de recruter des ITA qui seraient secrétaires de revues et traducteurs. Elle a également appelé à réfléchir sur l' « *impact factor* » à mettre en place en SHS, à faire reconnaître au plan européen puis au plan mondial. Puis le problème des modes de classement des revues a été abordé (1, 2, 3, 4, 5 en section 39, A+, A, B, C en section 40). La section 36 a décidé de classer en 5 catégories : A+, A, B, C et D.

Evaluation des unités

- FRE 5211 (PAUL) : avis favorable, il faudrait qu'un enseignant-chercheur ou chercheur de rang A s'implique fortement dans la direction car le directeur est de rang B sans HDR. En fait, on préférerait qu'un collègue de rang A tienne le rôle de directeur.
- UMR 5998 (LOQUIN) : avis favorable.
- UMR 5193 (JAILLET) : avis favorable.
- UMR 7074 (CAYLA) : avis favorable.
- GDR 2651 (SIMEANT) : avis favorable. A ce propos il est rappelé par notre DSA que les GDR ne sont pas là pour être éternels mais pour aider à structurer un champ de recherche. Un élargissement en liaison avec l'Institut de la Communication serait une bonne chose.
- GDR N ? (DE LA SOUDIERE), relatif aux crises extrêmes et aux problèmes de perception d'évolution du climat. Avis défavorable.

Demandes particulières des unités

- UMR 7074 (CAYLA) pour nomination de CAYLA comme directeur : avis favorable.
- UMR 7112 (BATTAGLIOLA) pour nomination DEVREUX comme directeur et SERRY comme directeur adjoint : avis favorable.
- UMR 8097 (GRELON) pour nomination de FORSE comme directeur adjoint : avis favorable.
- UMR 8178 (QUERE) pour nomination de DODIER et URFALINO comme directeurs adjoints. Une longue discussion s'engage à ce propos car il apparaît qu'on est en présence de trois équipes qui veulent, de facto, rester indépendantes. On rappelle que la DG de l'organisme a décidé la création de cette nouvelle unité, regroupant les UMR 8031, 8091 et 8082, malgré l'avis négatif de la section motivé par l'absence de dossier scientifique commun. Un nouveau rapport est demandé en vue d'évaluation pour l'automne 2007
- GIS GRALE (MARCOU) : avis favorable.

Confirmation d'affectation

Directeurs de Recherche. Avis favorable pour tous les dossiers suivants :

- Michel GROSSETTI (UMR 5193, JAILLET)

- Maurice CASSIER (UMR 8169, BUNGENER)
- Sylvie MESURE (UMR 8598, CHERKAOUI)
- Christine NOIVILLE (UMR 8103, RUIZ FABRI)

Chargés de Recherche. Avis favorable pour tous les dossiers suivants :

- Frédéric AUDREN (UMR 6054, LEBARON) : avec pour « parrain » KALAORA.
- Loïc LEROUGE (UMR 5114, AUVERGNON) : avec pour « parrain » SOURIAC.
- Isabelle COUTANT (FRE 2965, BENZA) : avec pour « parrain » PINELL.
- François-Xavier DUDOUE (UMR 7170, BIDOU) : avec pour « parrain » GROSSETTI.
- Frédéric PIERRU (UMR 7170, BIDOU) : avec pour « parrain » DUPREZ.

Titularisation de chargés de recherche

Avis favorable pour les cinq dossiers suivants :

- Isabelle FRECHON, CR2 (UMR 7022, MESSU)
- Olivier GODECHOT, CR1 (UMR 8097, GRELON)
- Stéphanie LACOUR, CR1 (UMR 6224, CORNU)
- Laurent LESNARD, CR2 (UMR 7049, CHENU)
- Véronique MARCHAND, CR2 (UMR 8019, DUPREZ)

Evaluation de chercheurs

Plusieurs cas posent de gros problèmes à la section. Pour un cas est votée une insuffisance professionnelle. Pour un autre cas une demande de mise à la retraite d'office, pour un autre cas un avis réservé, pour un autre cas une convocation à la Direction.

Demandes particulières de chercheurs

Avis favorable pour tous les dossiers suivants :

- Philippe CHETRIT, CR1 (UMR 8618, LANGIN) qui demande son changement de section et de département (venant de la section 28)
- Blandine DESTREMAU, CR1 (UMR 7022, MESSU) qui demande son rattachement à la section 36 (en venant de la section 39)
- Danielle ROZENBERG, CR1 (UMR 8166, SZUREK) qui demande son changement de section voulant rejoindre la section 40
- Jacques CAROUX, CR1 (UMR 8562, BOUTIER) qui demande à être affecté à la FRE 2960 (CRUBEZY)

- Claude ROSENTAL, CR1 (UMR 8562, BOUTIER) qui demande à être affecté à l'UMR 8178 (QUERE)
- Swannie POTOT (UMR 6127, BORDREUIL) qui demande à être mutée à Nice (UMR STREIFF-FENART) et fait aussi l'objet d'un rapport d'évaluation de son activité favorable
- Emmanuelle SANTELLI, CR1 (UMR 5040, LAHIRE) qui demande sa mutation

Demande ou renouvellement d'éméritat

Le classement proposé est :

1. Danièle KERGOAT
2. Ahmed MAHIOU
3. Christine DELPHY

Propositions de médaille

Pour la médaille de Bronze, est désigné Jay ROWELL.

Pour la médaille d'argent, Christian TOPALOV est à nouveau désigné comme en 2005.

Evaluation des revues

Un groupe de travail sur les revues est mis en place avec Frédéric LEBARON comme « pilote » ainsi que Raphaël ROMI entourés de Dominique DUPREZ, Massimo BORLANDI, Jean-Louis BILON, Patrice PINELL et – si elle accepte – Agnès VAN ZANTEN.

La discussion après audition des rapports donne le classement suivant :

- Groupe A + (titres donnés par ordre d'examen des dossiers)
 - Archives Européennes de Sociologie
 - Archives de Philosophie du Droit
 - Actes de la Recherche en Sciences Sociales
 - Revue Internationale de Droit Comparé
 - Revue Historique de Droit Français et Etranger
 - Revue Française de Sociologie
 - Droit et Société
 - Genèses
- Groupe A (titres donnés par ordre d'examen des dossiers)
 - L'année sociologique
 - Crime, Histoires et Sociétés
 - Ethnologie Française
 - Sociétés Contemporaines
 - Revue Juridique de l'Environnement
 - Cahiers Internationaux de Sociologie
 - Déviance et Société
- Groupe B (titres donnés par ordre d'examen des dossiers)
 - Droit et Cultures
 - Travail, Genre et Sociétés

Sciences Sociales et Santé
Cahiers du Genre

- Groupe D (aucune classée en C, titres donnés par ordre d'examen des dossiers)
Champ Pénal
L'Homme et la Société
- Sont définies comme n'entrant pas dans le champ de compétences de la section 36
Langages et Sociétés (la section 34 est prioritaire pour évaluer et la 36 est défavorable)
Politiques et Management Public (dossier renvoyé vers la section 37)

Ecoles thématiques

- Ecole sur « Méthodes quantitatives en sciences sociales » (UMR 8026, LAURENT) : avis favorable
- Ecole sur « Jeunes, jeunesse(s) et régulations sociales » : avis défavorable.

Projets de colloque

Les huit projets présentés sont tous classés premiers ex-aequo à l'unanimité, ces huit projets étant tous évalués comme étant de grande qualité.

Dossiers de délégation

La ventilation des dossiers devrait se faire en session de printemps (à confirmer). On organiserait une mini-session d'une journée pour cela 3 à 4 semaines après la session de printemps.

Demande de promotion de CR2 à CR1

Toutes les demandes de promotion sont l'objet d'un avis favorable et le classement adopté est le suivant.

Sont classés premiers ex-aequo :

Luc BODIGUEL, UMR 6225

Muriel DARMON, UMR 5040

Thierry DELPEUCH, UMR 8166

Laurence GAY, UMR 6201

Cédric LOMBA, UMR 7112

Sophie POCHIC, UMR 8097

Est classé septième :

Sébastien DALGALARRONDO, UMR 8178

Demande de promotion de DR

Pour ce qui est des dossiers de demande de promotion au grade de DRCE, le dossier de Michel MENGER n'est pas classé. Pour les trois dossiers restant en lice, dont celui de Mohamed CHERKAOUI (membre de la section, pour lequel le rapporteur avait été tiré au

sort en bureau comme pour tout dossier de promotion d'un membre de la section) le classement adopté, hors la présence de M. CHERKAOUI, est le suivant :

- 1^{er} : Mohamed CHERKAOUI (membre de la section)
- 2^e : Christian TOPALOV
- 3^e : Michel FREYSSENET

Il est apparu plus tard qu'aucun d'entre eux n'a été retenu par la direction du CNRS. Cette année encore, notre section ne bénéficie d'aucune promotion en DRCE !

En l'absence de notre collègue Serge PAUGAM, membre de la section qui nous quitte, étant lui-même candidat, débute l'examen des demandes de promotion DR2 vers DR1. Le rapporteur pour le dossier de Serge PAUGAM avait été tiré au sort en bureau.

Un vote de classement a lieu pour les dossiers qui avaient été retenus en rang A, en décidant de n'en retenir que 6 en raison du nombre de postes espérés (1 ou 2 au maximum)

- 1^{er} : Gérard MAUGER
- 2^e : Serge PAUGAM (membre de la section)
- 3^e : Serge DAUCHY
- 4^e ex-aequo : Catherine BIDOU

Jean-Robert HENRY

- 6^e : Nathalie HEINICH

La section apprendra ultérieurement avec satisfaction que les deux premiers ont été nommés DR1 (l'an dernier il n'y en avait eu qu'un seul).

Annexe : Motion de la CPCN sur la mise en place de l'AERES

Adoptée à l'unanimité le 2 novembre 2006

La Conférence des présidents du Comité national, réunie le 2 novembre 2006, s'élève contre les dispositions contenues dans le projet de décret « relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES).

Le Comité national de la recherche scientifique, réuni en session plénière le 9 décembre 2005, avait mis en avant les critères essentiels pour une évaluation scientifique de qualité, en particulier :

- la représentativité qu'assure une majorité d'élus et la confiance qui en résulte
- la transparence dans le processus d'élaboration des avis et notations qui doit rester, à tous les stades, collégial et contradictoire
- le lien indispensable entre évaluation des unités et évaluation des personnes
- l'apport essentiel de chaque catégorie de personnel, y compris des ITA.

Au mépris de ces principes, la Loi de programme pour la recherche et ses décrets d'applications mettent en place une agence d'évaluation dirigiste, entièrement constituée de nommés. Ses avis et notations concernant les unités de recherche seront d'autant moins légitimes que le dispositif ne tient aucun compte de la diversité de la communauté scientifique (chercheurs des EPST, des EPIC, enseignants-chercheurs, ITA, ITRF...). Ces défauts majeurs sont soulignés par les avis émis sur le décret par le CSRT, le CNESER et le CTP ministériel.

L'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a besoin d'un autre dispositif que celui qui nous est proposé avec la mise en place de l'AERES. Afin d'assurer la cohérence de l'évaluation au sein de l'organisme, le Comité national de la recherche scientifique doit conserver un rôle essentiel dans l'évaluation des unités dont le CNRS constitue l'une des tutelles.

Rappel sur la composition de la section

M. BILON Jean-Louis	membre nommé collègue A	
Mme BONVALET Catherine	membre nommé collègue A	
M. BORLANDI Massimo	membre nommé collègue A	
M. CHERKAOUI Mohamed	membre nommé collègue A	
M. COULANGEON Philippe	membre élu collègue B1 (Snscs-FSU)	
M. DUPREZ Dominique	membre élu collègue A1 (Snscs-FSU)	Président
M. ENCLOS Philippe	membre élu collègue B2 (Snesup-FSU)	
Mme LADIER Marie	membre élue collègue B1 (Snscs-FSU)	
M. LEBARON Frédéric	membre élu collègue B2 (Snesup-FSU)	Membre du bureau
Mlle LEGER Jocelyne	membre élue collègue C (Sntrs-CGT)	
Mme LORVELLEC Françoise	membre élue collègue C (Sgen-CFDT)	
M. MEHDI Rostane	membre nommé collègue A	
M. MENJUCQ Michel	membre nommé collègue A	
M. MESSNER Francis	membre élu collègue A1 (Snscs-FSU)	Membre du bureau
M. OGE Frédéric	membre élu collègue B1 (Snscs-FSU)	Secrétaire scientifique
M. PAUGAM Serge	membre élu collègue A1 (Sgen-CFDT)	
M. PINELL Patrice	membre élu collègue A2 (Snscs-FSU)	
M. QUEMIN Alain	membre élu collègue A1 (Sgen-CFDT)	
M. ROMI Raphaël	membre élu collègue A1 (Snesup-FSU)	
M. SCHMOLL Patrick	membre élu collègue C (Sntrs-CGT)	Membre du bureau
Mme VAN ZANTEN Agnès	membre nommé collègue A	Membre du bureau